



C.S.A Club Sérinophile d'Auvergne

59^{ème} CONCOURS Régional RK 9

et 12^{ème} CHALLENGE INTER-CLUBS

du 22 octobre au 26 octobre 2025

REGLEMENT

Art 1 : Ce concours se déroulera dans le respect de la charte des manifestations de l'UOF, le fait de participer, valide l'acceptation du règlement. Il se déroulera à la salle des fêtes de St Germain Lembron rue de la ronzière 63340.

Art 2 : Ce concours est ouvert à toutes les Sociétés et Eleveurs, sans distinction de fédérations, sous couvert de l'acceptation du conseil d'administration. La classification est celle applicable suite aux décisions du bureau national du congrès UOF 2025.

Art 3 : Chaque exposant envoie une feuille **d'INSCRIPTION** modèle UOF. Elle doit comporter la Section, la Classe, l'Appellation et le numéro de bague, pour **les inscriptions sur ORNITHONET, merci d'envoyer le double et le droit d'inscription.**

Droit d'inscription à joindre par chèque bancaire ou postal **à l'ordre du C.S.A.**
(3 euros par oiseau , 6 euros le duo et 10 euros par STAM).

Le palmarès sera numérique sur le site du club csauvergne.orniland.com , les éleveurs souhaitant un palmarès papier devront le signaler sur la feuille d'engagement et régler la somme de 5 euros.

INSCRIPTION IMPERATIVE avant le 12 octobre 2025

(Sous réserve de notre capacité d'accueil, aucun délai supplémentaire ne sera accordé).

à : Jean Marc CLERMONTOIS

12 route de Culhat 63350 Crevant Laveine

06 31 93 24 22 jeanmarc.clermontois@dbmail.com

Vous devez joindre :

Un certificat sur l'honneur attestant de la bonne santé de vos oiseaux.

Si vous avez participé à une exposition internationale dans le mois précédent, vous devez présenter un certificat de bonne santé de l'élevage établi par un vétérinaire. Un certificat de provenance de la DSV de votre département. Il peut être global pour tous les éleveurs d'un même club **et obligatoirement remis le jour de l'engagement.**

Si vous voulez présenter des oiseaux soumis à déclaration de marquage et déclarés à l' IFAP, vous devez envoyer le justificatif d'enregistrement avec votre feuille d'inscription.

Art 4 : La feuille **d'engagement** devra être identique à la feuille **d'inscription**, si modifications des numéros de bagues les faire apparaître en rouge.

Tout oiseau mal engagé sera jugé mais pas classé.

Tout oiseau en mauvais état sanitaire sera exclu du concours.

Art 5 : Engagement : mercredi 22 octobre de 10h à 17h.

Jugement : jeudi 23 octobre et vendredi 24 octobre.

Remise des challenges et grands prix d'exposition : samedi 25 octobre à 17h30

5-bis Le décaement s'effectuera le dimanche 26 octobre à partir de 15h.

Juges : Canaris Couleur : Michel Aurite

Canaris Posture : ??

Becs Droits : Michel Van Den Biesen

Becs Crochus : Yoann Armando

Faune Européenne : ??

Art 6 : Vente des oiseaux exposés : Tous les oiseaux exposés peuvent être mis en vente par les éleveurs, le prix sera indiqué sur les feuilles d'inscription et d'encagement.

. Tous les oiseaux mis en vente seront vendus quel que soit leur pointage. Les ventes seront faites par les responsables nommés à cet effet (aucun % ne sera prélevé). Aucun oiseau sans indication de prix ne pourra être vendu. **Le paiement des oiseaux vendus sera fait de suite après le décaissement pour les éleveurs extérieurs** et après le rangement de la salle pour tous les éleveurs du CSA.

IL EST INTERDIT de céder des oiseaux sur le parking ou dans les voitures.

Les juges désignent :

Un champion : > ou = 90 pts ou 180 pour un duo et 360 pts pour un stam

Quand un duo ou un STAM sont dissociés (accident, disparité, maladie...), les oiseaux sont jugés individuellement mais ne sont pas classés. Le concours étant un Régional, ne seront classés, 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} les oiseaux pointés à 90 points minimum.

Art 7 : RECOMPENSES :

7-1 : Chaque éleveur sera récompensé pour sa participation.

7-2 : GRAND PRIX D ' ELEVAGE :

Ouvert à tous les éleveurs du concours, quelles que soient leur région et ou leur fédération, il est attribué au total de point calculé sur 12 meilleurs oiseaux, quelle que soit la section, en cas d'égalité le pointage d'un oiseau supplémentaire sera pris en compte et cela sera renouvelé autant de fois que nécessaire.

7-3 : GRANDS PRIX D ' EXPOSITION :

Attribués au total de points des cinq meilleurs oiseaux :

- | | |
|-------------------------|--------------------------|
| - Canaris couleur | - Canaris de posture |
| - Exotiques becs droits | - Exotiques becs crochus |
| - Faune européenne | - Colombes et cailles |

Ces prix ne sont pas attribués si les sections sont inférieures à 15 oiseaux.

7-4 CHALLENGE INTER- CLUB : *tous les clubs y participent y compris le club organisateur*

Le club ayant eu le plus grand nombre d'oiseaux titrés Champions, en individuel en duo ou en stam, se verra remboursé le prix des engagements des oiseaux ayant gagné.

En cas d'ex aequo le club ayant inscrit le plus grand nombre d'oiseaux gagnera le challenge.

7-5 En aucun cas les organisateurs et les résultats de la requête sur le logiciel ne peuvent être remis en cause

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte pour maladies, accidents ou vols pouvant survenir lors de l'exposition.

Art 8 : BOURSE : Elle est ouverte aux adhérents du CSA exposant au concours, L'encagement se fait le vendredi **24 octobre de 17h à 19h ou le samedi matin 25 octobre de 8h à 9h, avant l'ouverture au public. Les feuilles d'engagement seront remises obligatoirement le jour de l'encagement le mercredi 22 octobre.**

Le nombre d'oiseaux mis à la vente est limité à 10, **les éleveurs ayant plus de 20 oiseaux en concours peuvent en inscrire 20 à la bourse.**

Pas de frais d'engagement, une participation de 10% du prix de vente des oiseaux sera prélevée, **sur le prix annoncé.**

Le paiement des oiseaux sera fait après démontage et rangement de la salle d'exposition pour les adhérents du club.

La vente est réalisée exclusivement par des responsables nommés du CSA.